



PC.DEL/963/18
13 July 2018

Original: FRENCH

EUROPEAN UNION

**OSCE Permanent Council No 1192
Vienne, le 12 juillet 2018**

**Déclaration de l'UE en réponse au rapport du Chef de la
Mission de l'OSCE en République de Moldavie, S.E.
l'Ambassadeur Michael Scanlan**

L'Union européenne remercie l'Ambassadeur Scanlan pour son huitième et dernier rapport au Conseil permanent.

L'Union européenne soutient un règlement pacifique et global du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie.

Nous saluons l'adoption du protocole de Rome à la suite de la réunion de la « Conférence permanente relative aux questions politiques dans le cadre du processus de négociation sur le règlement du conflit transnistrien » en format « 5+2 » qui s'est tenue les 29 et 30 mai. L'Union européenne appelle les parties à continuer à mettre en œuvre rapidement les accords obtenus, entre autres ceux concernant l'évaluation technique du pont Gura Bicului – Bychok, apposition de l'apostille sur les diplômes et le fonctionnement normal et durable des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin. Nous encourageons également les parties à préserver la dynamique positive qui caractérise les négociations depuis les présidences allemande et autrichienne de l'OSCE.

Nous saluons la signature fin juin d'une feuille de route consacrée au marché des télécommunications, comme le prévoyait le protocole de Rome, et appelons les parties à progresser sur les affaires pénales et la liberté de mouvement. Nous notons par ailleurs avec satisfaction qu'elles ont commencé à discuter de sujets qui vont au-delà des priorités identifiées dans le paquet de huit mesures, notamment les droits

de l'homme et le secteur bancaire. Nous continuons toutefois à encourager fortement les autorités à finaliser leur vision interne commune sur le règlement du conflit.

Nous attendons de tous ces résultats qu'ils conduisent à des progrès tangibles dans les trois corbeilles de l'agenda convenu pour le processus de négociations, en particulier sur les aspects politiques, institutionnels et de sécurité de la troisième corbeille.

Comme indiqué lors de l'adoption de la décision de l'Assemblée générale des Nations unies sur le « retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldavie » concernant le Groupe opérationnel des forces russes, nous rappelons l'importance d'achever les processus débutés dans le cadre des engagements conclus lors du Sommet de l'OSCE d'Istanbul en 1999. Nous regrettons les incidents qui se sont produits en juin dans la zone de sécurité et appelons à ce que des discussions sur le retrait ou la destruction des munitions et armements russes de Transnistrie puissent reprendre prochainement, notamment au sujet du dépôt de Cobasna. Nous saluons les efforts continus de la Mission en faveur de ce processus et apprécions également le soutien qu'elle apporte à la Commission conjointe de contrôle.

Nous saluons la décision entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 concernant l'accès des membres de la Mission à la Transnistrie. Il s'agit d'un élément essentiel qui accroît la capacité opérationnelle de la Mission.

Nous saluons le travail effectué par la Mission afin d'améliorer les droits de l'Homme des deux côtés du Nistru, notamment en matière de lutte contre la traite des êtres humains et les violences conjugales. Nous soutenons pleinement la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie pour la consolidation des relations interethniques et espérons que les moyens financiers nécessaires seront alloués afin de construire une société inclusive et tolérante.

Il importe de progresser dans la mise en œuvre de la loi sur le statut juridique spécial de la Gagaouzie. L'UE appelle Chisinau à mener à bien les initiatives législatives en suspens.

Nous rappelons également l'importance de mettre en œuvre toutes les recommandations formulées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE qui n'ont pas encore été suivies d'effet, dont celles sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales.

Bien que cela ne soit pas évoqué dans le rapport de l'Ambassadeur Scanlan, nous souhaitons ajouter quelques mots au sujet de l'invalidation non transparente des élections municipales à Chisinau qui prive les citoyens de cette ville de leur maire démocratiquement élu. L'Union européenne attend des autorités moldaves qu'elles garantissent l'indépendance du pouvoir judiciaire conformément à ses engagements internationaux, car il s'agit de l'un des principes fondamentaux de l'état de droit, d'un élément essentiel de la démocratie et d'une attente de longue date des citoyens du pays.

Nous saisissons enfin cette opportunité pour remercier chaleureusement l'ambassadeur Scanlan pour le travail de grande qualité accompli durant ses quatre années à la tête de la Mission de l'OSCE en Moldavie, ainsi que pour toute l'énergie qu'il a déployée. Nous sommes très intéressés par les enseignements qu'il retire de son expérience et lui souhaitons beaucoup de succès dans ses futurs projets. Nous sommes disposés à poursuivre l'excellente coopération qui a été la nôtre avec son successeur.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que Andorre se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.